



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Nancy, le jeudi 19 juin 2025

### **Pont sur la Moselle entre Bayon et Roville-devant-Bayon Le Département met en place des mesures de protection**

À la suite d'une visite subaquatique réalisée par des plongeurs dans le cadre de la surveillance réglementaire du patrimoine d'ouvrages d'art, un affouillement important a été mis en évidence sous le radier aval du pont reliant les communes de Bayon et de Roville-devant-Bayon (route départementale RD9), enjambant la Moselle. Un affouillement est un phénomène d'érosion localisée causé par l'action des courants d'eau au contact des structures. Il se manifeste par la formation d'une cavité ou d'une fosse à la base des fondations, résultant de l'arrachement progressif des matériaux du sol ou du lit du cours d'eau sous l'effet de la force de l'eau.

Ce phénomène fragilise deux des quatre piles de l'ouvrage et compromet la capacité portante de la structure, en particulier pour les charges lourdes, nécessitant des mesures exceptionnelles afin de garantir la sécurité des usagers.

Face à cette situation, le Département de Meurthe-et-Moselle a immédiatement pris des mesures conservatoires en interdisant le passage des convois exceptionnels. Un alternat de circulation pour les véhicules légers et les poids lourds est en cours d'étude et sera prochainement mis en place, pour reporter les circulations sur la voie amont et préserver la pérennité de l'ouvrage. Une analyse technique approfondie est en cours et les premières études nécessaires à la définition des travaux de confortement sont d'ores et déjà engagées.